

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2021

Compte-rendu succinct

Le Conseil Municipal convoqué le 22 juin 2021, s'est réuni publiquement le 28 juin 2021 à 17 heures 00, à la salle des fêtes de Bourg-en-Bresse, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Maire.

Présents :

Jean-François DEBAT, Isabelle MAISTRE, Thierry DOSCH, Sylviane CHENE, Christophe NIOGRET, Nadia OULED SALEM, Fabrice CANET, Françoise COURTINE, Andy NKUNDIKIJE, Claudie SAINT ANDRE, Charline LIOTIER, Sébastien GUERAUD, Michel FONTAINE, Gérard LORA TONET jusqu'à la n°12, Martine DESBENOIT, Christian BURTIN, Claude MARQUIS, Anne FORESTIER, Françoise PRUDENT, Catherine NOURY, Thierry MOIROUX, Patricia MEDEVILLE, Béatrice MORIN, Yvonne GAHWA, Bénédicte CERTAIN-BRESSON, Sara TAROUAT-BOUTRY à partir de la n°3, Nathalie MARIADASSOU, Jean-Luc ROUX, Raphaël DURRET, Ouadie MEHDI, Alexa CORTINOVIS, Benoît FEUVRIER, Jessie MALLET, Suaip ZINKAL, Baptiste DAUJAT, Marie-Jo BARDET, Christophe COQUELET, Aurane REIHANIAN, Jérôme BUISSON, Blanche CHAUSAT, Michaël RUIZ

Excusés ayant donné procuration :

Benjamin ZIZIEMSKY à Fabrice CANET, Agnès BLOISE à Aurane REIHANIAN, Gérard LORAT TONET à Martine DESBENOIT à partir de la n°13

Absente :

Sara TAROUAT-BOUTRY pour les questions n°2a et 2b

Monsieur le Maire ouvre la séance et félicite l'ensemble des élus, élus ou réélus suite au 2ème tour des élections régionales et départementales. Il annonce le dépôt de deux questions écrites qui seront abordées en fin de séance.

Puis il soumet à l'assemblée le compte rendu de la séance publique du 29 Mars 2021 qui est adopté.

Se prononçant ensuite sur les diverses questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal, après avoir désigné Madame Jessie MALLET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance :

N°2021.06.01 – Acquisition d'un tènement Avenue Amédée Mercier, propriété de la Société AGRIBAT – Diminution du prix d'acquisition

RETRAIT EN SEANCE

N° 2021.06.02a - Dénomination espace vert à l'angle de l'allée du Pré Neuf et des Rues du Pré Neuf, des Fougères et des Dîmes - Jardin Hélène FOULETIER (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (42 voix)

DECIDE d'attribuer le nom de "jardin Hélène FOULETIER" à l'espace vert situé entre l'allée du Pré Neuf et les rues du Pré Neuf, des Fougères et des Dîmes.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette nouvelle dénomination.

N° 2021.06.02b - Dénomination de voirie - Changement de nom de la rue de Chateaubriand - Dénomination rue Colonel Arnaud Beltrame (*Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT*)

Après interventions de MM Ruiz, Reihanian

A L'UNANIMITE des votants (42 voix)

DECIDE de remplacer le nom actuel

Rue de Chateaubriand

par

Rue Colonel Arnaud Beltrame

Arnaud Beltrame (1973 - 2018) officier supérieur de gendarmerie français qui s'est substitué à un otage au cours de l'attaque terroriste du 23 mars 2018 à Trèbes et a succombé aux blessures reçues durant cet événement. Son sacrifice a eu un grand retentissement en France et lui a valu un hommage national.

N° 2021.06.03 - Requalification de l'Allée de Challes - Convention de maîtrise d'ouvrage confiée Ville GBA et SBVR (*Rapporteur : Madame Claudie SAINT ANDRE*)

Après interventions de MM le Maire, Coquelet, Ruiz, Buisson

A L'UNANIMITE des votants (38 voix), 5 abstentions (Mmes BARDET, BLOISE, MM COQUELET, REIHANIAN, RUIZ)

AUTORISE le Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention de maîtrise d'ouvrage confiée liant la Ville, Grand Bourg Agglomération et le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze, destinée à la réalisation des travaux de reconfiguration et de renaturation de l'Allée de Challes, ainsi que les avenants à ladite convention, qui auront notamment pour motif la mise à jour des modalités financières.

- ▲ Maîtrise d'ouvrage désignée : les trois parties conviennent de désigner la Ville de Bourg-en-Bresse comme maître d'ouvrage désigné de l'opération ;
- ▲ Projet concerné : reconfiguration des deux bras de rivière de la Reyssouze, remodelage des berges paysagères et aménagement d'une voie douce tous modes confondus agrémentée de passerelles et de placettes paysagères ;
- ▲ Étendue de la mission de maîtrise d'ouvrage désignée : la mission s'étend de la procédure de passation des marchés publics en vue du recrutement d'une MOE à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement après réalisation des travaux, y compris la vérification des factures et situations de travaux, ainsi que la réception de l'ensemble des travaux et ouvrages réalisés ;
- ▲ Conditions financières : le coût prévisionnel des travaux sera réparti entre les 3 collectivités selon leurs maîtrises d'ouvrage respectives (montants qui seront précisés selon avancement des différentes phases d'études).

Les modalités de financement sont les suivantes :

- Pour la rémunération des études (MOE et études complémentaires si nécessaires)
 - 30% GBA
 - 30% SBVR
 - 40% Ville de Bourg-en-Bresse

- Pour les travaux :
 - GBA / SBVR : coûts relatifs aux postes : préparation des travaux en partie, terrassement, recalibrage de la Reyssouze et renaturation, tous les travaux de terrassements préparatoires, déblais / remblais de terres, génie hydraulique et ouvrages dédiés pour le SBVR, la renaturation et la végétalisation

- Ville de Bourg-en-Bresse : coûts relatifs aux postes : aménagement de l'espace public, création de passerelles au-delà des hauts de berges, revêtements, plantations et mobiliers.

Là aussi, la répartition sera précisée selon avancement des différentes phases d'étude.

Le tout sur une période prévisionnelle de réalisation de 2021 à 2023.

- ▲ Clause de renonciation de recours : Grand Bourg Agglomération et le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze renoncent expressément à tout recours contre la Ville de Bourg-en-Bresse ou ses assureurs pour les dommages de toute nature susceptibles d'affecter les ouvrages réalisés dans le cadre de la présente convention ainsi que pour les dommages de toute nature pouvant résulter de l'exécution de la présente convention.

N° 2021.06.04 - Lotissement Domaine du Lac – Vente des lots 19 à 26 – Modalités de mise en oeuvre (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

Après intervention de M Ruiz

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

FIXE comme suit les conditions des cessions à intervenir dans le cadre de la commercialisation de la tranche 2 du lotissement Domaine du Lac :

Les lots de la 2ème tranche de commercialisation à prendre sur les parcelles cadastrées à Bourg-en-Bresse section CN n° 483 et 588 sont cédés moyennant les prix suivants avant décote le cas échéant relative aux dispositifs « maison passive » ou de performance énergétique comprenant un niveau E3C1 :

- Lot n° 19 d'une superficie de 766 m², commercialisé au prix de 97 000 euros TTC ;
- Lot n° 20 d'une superficie de 496 m², commercialisé au prix de 80 000 euros TTC ;
- Lot n° 21 d'une superficie de 487 m², commercialisé au prix de 83 000 euros TTC ;
- Lot n° 22 d'une superficie de 478 m², commercialisé au prix de 83 000 euros TTC ;
- Lot n° 23 d'une superficie de 469 m², commercialisé au prix de 83 000 euros TTC ;
- Lot n° 24 d'une superficie de 460 m², commercialisé au prix de 83 000 euros TTC ;
- Lot n° 25 d'une superficie de 463 m², commercialisé au prix de 83 000 euros TTC ;
- Lot n° 26 d'une superficie de 572 m², commercialisé au prix de 87 000 euros TTC ;

Les promesses de vente des dits lots pourront être soumises aux conditions suspensives suivantes au profit des acquéreurs :

- Condition suspensive d'obtention de toute autorisation d'urbanisme purgée de tout recours nécessaire à la réalisation de chacun des projets de construction par les différents acquéreurs des lots ;
- Condition suspensive d'obtention d'un financement et / ou de vente d'un bien au stade d'un avant-contrat permettant de financer les différents projets de construction sur chacun des lots.

DECIDE de mettre en œuvre le dispositif d'aide à la construction de maisons passives ou répondant à un niveau de performance énergétique E3C1, pour les tranches 1 et 2 du lotissement, pour les acquéreurs intéressés, comme suit :

L'acquéreur s'engage à ériger, sur le lot à acquérir, une maison qui sera labellisée « Maison Passive /Passivhaus» ou E+C- niveau E3C1 dans le respect du cahier des charges, du règlement du lotissement et du Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

En contrepartie de l'objectif de performance énergétique ci-dessus contracté, le vendeur consent à l'acquéreur une décote du prix de cession d'un montant :

- de 15% (quinze pour cent) au titre de la labellisation « Maison Passive / Passivhaus » ;
- de 10% (dix pour cent) au titre de la labellisation E+C- niveau E3C1.

Le bâtiment devra être réalisé dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la réitération de la vente, dépôt de la Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) faisant foi.

L'acquéreur s'engage à transmettre par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur le rapport de labellisation dans un délai de six mois à compter du dépôt de la DAACT.

Si, une fois construit, le logement ne correspondait pas aux engagements de labellisation pris par l'acquéreur, ou si ce dernier ne fournissait pas le rapport de labellisation dans le délai précité, celui-ci sera redevable envers le vendeur d'une indemnité égale à la décote consentie sur le prix de cession, sauf cas de force majeure à justifier par le maître d'ouvrage.

De la même manière, si le bâtiment n'était pas réalisé dans le délai prévu ci-dessus, l'acquéreur sera redevable envers le vendeur d'une indemnité égale à la décote consentie sur le prix de cession.

L'acquéreur sera également redevable envers le vendeur d'une indemnité égale à la décote consentie sur le prix de cession en cas de cession avant l'obtention de la labellisation « Maison Passive / Passivhaus » ou E+C- niveau E3C1, sauf si le sous-acquéreur ou l'ayant-droit s'engage à reprendre l'engagement d'obtention de la labellisation.

L'acquéreur devra verser l'indemnité égale à la décote dans un délai de deux mois à compter de la première réquisition du vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les présentes stipulations sont transmissibles à tout sous-acquéreur ou ayant-droit à compter de la signature de l'acte authentique de vente du terrain.

DECIDE que la décote de 10% sur le prix de cession des terrains à bâtir en contrepartie de la construction d'une maison répondant à un niveau de performance énergétique E3C1 ne sera plus applicable aux ventes dont les avant-contrats seront signés après l'entrée en vigueur d'une nouvelle norme plus vertueuse que le niveau E3C1.

PRECISE que les frais dits de notaire seront à la charge des différents acquéreurs des lots.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à vendre les lots de terrains à construire numérotés de 19 à 26 du lotissement le Domaine du Lac composant la deuxième tranche de commercialisation du lotissement aux conditions exposées ci-avant.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer au nom et pour le compte de la Commune les promesses de vente ou les avant-contrats correspondant aux caractéristiques essentielles ci-avant définies, les actes de vente notariés, ainsi que tout acte et document y afférent.

N° 2021.06.05a - Compte administratif - Exercice 2020 - Budgets ville, aérodrome, parcs de stationnement, services funéraires, lotissements et énergies renouvelables - approbation (Rapporteur : Monsieur Thierry DOSCH)

Après interventions de MM le Maire, Ruiz, Coquelet, Mme Maistre

DONNE ACTE de la présentation faite des comptes administratifs,

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes du compte de gestion,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

A LA MAJORITE des votants (36 voix), 4 voix contre (Mmes BARDET, BLOISE, MM COQUELET, REIHANIAN), 2 abstentions (Mme CHAUSSAT, M BUISSON)

VOTE, hors de la présence du Maire et sous la présidence de Madame Isabelle MAISTRE, les résultats définitifs, tels que repris dans les tableaux ci-joints.

N°	Libellé	Voix	Voix	Voix	Voix	Voix	Voix	Voix	Voix
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

CA 2020 : RESULTATS

	Ville	Aéroport	Parcs de stationnement	Lotissements	Services funéraires	Energies renouvelables	TOTAL
INVESTISSEMENT							
Solde de clôture 2020	3 099 657.57	942.36	-142 741.46	-861 751.63	2 500.00	-306.80	2 098 300.04
Report exercice antérieur	-6 063 647.31	3 089.82	245 638.65	134 331.97	11 119.59		-5 669 467.28
Solde d'exécution	-2 963 989.74	4 032.18	102 897.19	-727 419.66	13 619.59	-306.80	-3 571 167.24
Solde des restes à réaliser	-2 571 784.34		-2 652.73				-2 574 437.07
Besoin (ou excédent) de financement	-5 535 774.08	4 032.18	100 244.46	-727 419.66	13 619.59	-306.80	-6 145 604.31
FONCTIONNEMENT							
Résultat de l'exercice	6 707 695.53	2 147.46	-26 336.94	0.00	2 012.71	3 817.91	6 689 336.67
Résultat antérieur	2 000 000.00		167 450.11	647 056.78	-7 115.86		2 807 391.03
Résultat cumulé	8 707 695.53	2 147.46	141 113.17	647 056.78	-5 103.15	3 817.91	9 496 727.70
Disponible	3 171 921.45	6 179.64	241 357.63	-80 362.88	8 516.44	3 511.11	3 351 123.39

17/06/2021

VILLE DE BOURG EN BRESSE

BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
VILLE				
	DEPENSES	59 578 660,04	20 071 122,64	79 649 782,68
	RECETTES	66 286 355,57	23 170 780,21	89 457 135,78
	RESULTAT	6 707 695,53	3 099 657,57	9 807 353,10
AERODROME				
	DEPENSES	153 326,46	85 285,64	238 612,10
	RECETTES	155 473,92	86 228,00	241 701,92
	RESULTAT	2 147,46	942,36	3 089,82
PARCS DE STATIONNEMENT				
	DEPENSES	570 242,49	475 886,49	1 046 128,98
	RECETTES	543 905,55	333 145,03	877 050,58
	RESULTAT	-26 336,94	-142 741,46	-169 078,40
LOTISSEMENTS				
	DEPENSES	3 513 085,52	3 567 419,66	7 080 505,18
	RECETTES	3 513 085,52	2 705 668,03	6 218 753,55
	RESULTAT		-861 751,63	-861 751,63
SERVICES FUNERAIRES				
	DEPENSES	47 412,38		47 412,38
	RECETTES	49 425,09	2 500,00	51 925,09
	RESULTAT	2 012,71	2 500,00	4 512,71
ENERGIES RENOUVELABLES				
	DEPENSES	6 040,86	6 130,80	12 171,66
	RECETTES	9 858,77	5 824,00	15 682,77
	RESULTAT	3 817,91	-306,80	3 511,11
TOTAL DES BUDGETS				
	DEPENSES	63 868 767,75	24 205 845,23	88 074 612,98
	RECETTES	70 558 104,42	26 304 145,27	96 862 249,69
	RESULTAT	6 689 336,67	2 098 300,04	8 787 636,71

N° 2021.06.05b - Compte de gestion du Trésorier Principal Municipal - Exercice 2020 - Budgets ville, aérodrome, parcs de stationnement, services funéraires, lotissements et énergies renouvelables - approbation (*Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT*)

CONSTATANT que figurent des prévisions budgétaires sur les chapitres 042, 040, 77 et 024 qui ne correspondent pas à des prévisions de l'ordonnateur,

A LA MAJORITE des votants (37 voix), 4 voix contre (Mmes BARDET, BLOISE, MM COQUELET, REIHANIAN), 2 abstentions (Mme CHAUSSAT, M BUISSON)

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier Principal Municipal, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

OBSERVE que les prévisions budgétaires des chapitres 042, 040, 77 et 024 ne correspondent pas à des prévisions de l'ordonnateur.

N° 2021.06.05c - Affectations des résultats 2020 - Budgets ville, aérodrome, parcs de stationnement, lotissements et énergies renouvelables (*Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT*)

A LA MAJORITE des votants (37 voix), 4 voix contre (Mmes BARDET, BLOISE, MM COQUELET, REIHANIAN), 2 abstentions (Mme CHAUSSAT, M BUISSON)

DECIDE d'affecter, tels qu'indiqués sur le tableau ci-joint, au budget supplémentaire de l'exercice 2021, les résultats de l'exercice 2020 du budget ville et des budgets annexes (aérodrome, parcs de stationnement, lotissements et énergies renouvelables).

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à prendre toutes les dispositions et à signer.

CA 2020 : AFFECTATION DES RESULTATS

	VILLE	AERODROME	PARCS STATIONNEMENT	LOTISSEMENTS	SERVICES FUNERAIRES	ENERGIES RENOUVELABLES
FUNCTIONNEMENT						
<i>Résultat net cumulé Ville</i>	8 707 695.53	2 147.46	141 113.17	647 056.78	-5 103.15	3 817.91
INVESTISSEMENT						
<i>Besoin ou excédent de financement cumulé</i>	-2 963 989.74	4 032.18	102 897.19	-727 419.66	13 619.59	-306.80
<i>Solde des reports</i>	-2 571 784.34		-2 652.73			
<i>Solde net</i>	-5 535 774.08	4 032.18	100 244.46	-727 419.66	13 619.59	-306.80
AFFECTATION						
<i>Réserves (Investissement)</i>	7 207 695.53					306.80
<i>Report à nouveau (fonctionnement)</i>	1 500 000.00	2 147.46	141 113.17	647 056.78		3 511.11
	8 707 695.53	2 147.46	141 113.17	647 056.78	0.00	3 817.91

N° 2021.06.05d - Rapport retraçant les actions de Développement social urbain en 2020 (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

PREND CONNAISSANCE du rapport de présentation des actions de développement social et urbain pour 2020.

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN 2020

Actions	Montant payé par la ville (1)	Recettes (subventions, participations) Perçues par la ville (2)	Coût réellement à la charge de la ville (3) = (1-2)	Financement autres partenaires (4)	Coût total de l'action (5) = (2+3+4)
Action sociale et CCAS	1 989 623,20		1 989 623,20		1 989 623,20
* Subventions et soutiens aux associations	282 050,00		282 050,00		282 050,00
* Participation au fonctionnement des centres sociaux CAF	618 764,52		618 764,52		618 764,52
* Subvention au CCAS	109 000,00		109 000,00		109 000,00
* Action sociale de la Ville	383 000,00		383 000,00		383 000,00
* Charges de personnel (action sociale – accompagnement public en fragilité)	577 808,68		577 808,68		577 808,68
* Dispositif de réussite éducative (DRE)	19 000,00		19 000,00		19 000,00
Action éducative	1 603 339,53	1 067 667,12	535 672,41		1 603 339,53
* Coût social de la restauration scolaire et universitaire	637 094,53	396 765,12	240 329,41		637 094,53
* Coût social des classes d'environnement	21 500,00		21 500,00		21 500,00
* Coût social de Contrat éducatif local	139 931,00	343 504,00	-203 573,00		139 931,00
* Contrat Temps libres : centre de loisirs et centre de vacances	804 814,00	327 398,00	477 416,00		804 814,00
Actions en faveur des Aînés	707 355,98	193 666,72	513 689,26		707 355,98
* Amélioration de la vie des personnes âgées ou handicapées : Subventions et avantages en nature aux associations	79 940,98		79 940,98		79 940,98
* Résidences autonomie quartier Vennes et Reyssouze	578 164,00	193 666,72	384 497,28		578 164,00
* Lutte contre l'exclusion des personnes âgées	49 251,00		49 251,00		49 251,00
Hygiène et santé publique	135 650,00	134 630,00	1 020,00		135 650,00
* Subventions aux associations et organismes	27 000,00	27 000,00			27 000,00
* Atelier Santé Ville (y compris mise à disposition de moyens à titre gratuit)	40 200,00	37 000,00	3 200,00		40 200,00
* Projet nutrition (y compris mise à disposition de moyens à titre gratuit)	29 250,00	29 630,00	-380,00		29 250,00
* Médiation en santé	39 200,00	41 000,00	-1 800,00		39 200,00
Animations jeunesse, de quartier et de soutien à la démocratie locale	909 405,45	118 986,00	790 419,45	2 633 344,97	3 542 750,42
* Soutien aux associations - Animation quartier	10 475,00		10 475,00		10 475,00
* Subvention AGLCA (DSP+ convention)	520 254,00	82 945,00	437 309,00		520 254,00
* Subvention AGLCA pour Coopérative Jeunesse de Service	4 000,00		4 000,00	27 000,00	31 000,00
* Actions en direction du public jeune (Educap city: rallye citoyen pour les enfants de cycle 3)	19 430,00	9 500,00	9 930,00	10 100,00	29 530,00
* Actions en direction du public jeune (Adolidays: plate forme de loisirs pour les ados 11/17 ans prioritairement issus d'un QPV, inclus CLJ / Réseau 11/16 ans)	129 164,00	16 541,00	112 623,00		129 164,00
* Subvention mission locale jeunes	36 630,00		36 630,00	1 935 849,00	1 972 479,00
* Subvention prévention spécialisée	94 598,65		94 598,65	283 795,97	378 394,62
* Activités d'insertion : Chantiers jeunes	24 853,80	10 000,00	14 853,80		24 853,80
* Subvention fonds partenarial	70 000,00		70 000,00	376 600,00	446 600,00
Animations sportives	75 828,00	3 541,00	72 287,00		75 828,00
* Centre de loisirs des jeunes d'été	75 828,00	3 541,00	72 287,00		75 828,00
Total	5 421 202,16	1 518 490,84	3 902 711,32	2 633 344,97	8 054 547,13

N° 2021.06.05e - Bilan des transactions 2020 (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

PREND ACTE du bilan et du tableau des transactions foncières effectuées au cours de l'année 2020.

PRECISE que ces documents seront annexés au compte administratif de l'exercice 2020.

Date Délibération	Désignation du bien	Objet	Localisation	Références cadastrales Superficies	Identité du cédant	Identité du Cessionnaire	Type de transaction	Montant en €
ACQUISITIONS								
Dépenses : 435 000 € (*)								
28/09/20	Tènement bâti	Projet de Renouvellement Urbain du Pont des Chèvres Relocalisation Association Restaurants du Cœur	44 avenue Amédée Mercler	BD n°41, 167, 173b, 175p, 194 (1460 m²)	SCI AGRIBAT	VILLE	Acquisition	370 000,00 € (*) prix diminué à 300 000 € par délibération du 28 juin 2021
30/11/20	Maison	Projet de Renouvellement Urbain du Pont des Chèvres Projet maison du cirque	rue des Crêts	AB n°46 (770 m²)	DESAYES Reine	VILLE	Acquisition	135 000,00 €
PORTAGE FONCIER (EPF de l'Ain)								
Dépenses : 101 700 € (paiement en 10 annuités)								
06/07/20	Maison	Projet de Renouvellement Urbain du Pont des Chèvres Convention de portage foncier	21 rue du Pont des Chèvres	AB n°316 (155 m²)	Consorts LACOMBE	VILLE	Acquisition (portage foncier par l'EPF de l'Ain)	101 700,00 €
VENTES								
Recettes BP : 141 200 €								
Recettes BA lotissement : 589 000 € TTC								
Total : 730 200 € TTC								
30/11/20	Bâtements et terrain	Site de LUCINGES	VAL REVERMONT	A 1084 (2 206 m²) A 1330 (5 930 m²) A 1716 (5 412 m²) (Total 13 548 m²)	VILLE	M. et Mme RANIA (SCI LE CLOS GOURMAND)	Vente	137 340 € dont 11 340 € commission Agorastore Soit 126 000 € net vendeur
30/11/20	Terrain	Lotissement Les Arbellés	rue du Stand et rue Léopold Lehon	AW n°141 et AW n°169 (Total 1520 m²)	VILLE	SCI RFO - SCI CGMM et SCI MIBER-SCI 3CD- SCI MENTRION-SCI Maison médicale des Arbellés Copropriété ART BEL NEF Copropriété Le 515 Copropriété CODBAR	Vente	15 200,00 €
28/09/20	Terrain à bâtir	Lotissement Domaine du lac Lot 6	Secteur Curtafray	CN n°533 et 535 (782 m²)	VILLE	M. et Mme GULER	Vente	97 000 €
28/09/20	Terrain à bâtir	Lotissement Domaine du lac Lot 17	Secteur Curtafray	CN n°552 et 562 (409 m²)	VILLE	M. et Mme AKYAB	Vente	75 000 €
28/09/20	Terrain à bâtir	Lotissement Domaine du lac Lot 7	Secteur Curtafray	CN n°524 et 536 (590 m²)	VILLE	M. et Mme ZINKAL	Vente	87 000 €
28/09/20	Terrain à bâtir	Lotissement Domaine du lac Lot 9	Secteur Curtafray	CN n°538 (408 m²)	VILLE	M. BARDIN	Vente	75 000 €
28/09/20	Terrain à bâtir	Lotissement Domaine du lac Lot 10	Secteur Curtafray	CN n°539 et 543 (425 m²)	VILLE	M. et Mme ROGER	Vente	75 000 €
28/09/20	Terrain à bâtir	Lotissement Domaine du lac Lot 12	Secteur Curtafray	CN n°547 et 567 (747 m²)	VILLE	M. et Mme OUZZANI	Vente	95 000 €
28/09/20	Terrain à bâtir	Lotissement Domaine du lac Lot 11	Secteur Curtafray	CN n°540 et 544 (481 m²)	VILLE	M. et Mme HADDADI	Vente	85 000 €

N° 2021.06.06 - BOURG PARC AUTO - Rapport annuel 2020 (Rapporteur : Monsieur Jean-François DE-BAT)

Après interventions de MM le Maire, Reihanian, Ruiz, Buisson, Coquelet

PREND ACTE du rapport d'activité de la Régie Bourg Parc Auto pour l'année d'exploitation 2020 et le bilan sur les RAPO.

N° 2021.06.07a - Exercice 2021 - Budget supplémentaire (budgets ville et annexes), dont mesure de soutien au commerce local, approbations de projets et des sollicitations de subventions afférentes, et régularisation d'écarts sur l'état de l'actif (Rapporteur : Monsieur Thierry DOSCH)

Après intervention de M Ruiz

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

APPROUVE les actions retenues dans le cadre de la DPV 2021 et leur plan de financement prévisionnel, à savoir :

- Projets de travaux immédiatement réalisables dans les bâtiments scolaires situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Groupes scolaires	Nature des travaux	Coût HT	Recettes	
			DPV	Ville
Lilas	Menuiserie, peinture, carrelage, électricité	216 400	173 120	
Dîmes	Plafond, électricité peinture	248 500	198 800	
TOTAL		464 900	371 920	

- Opérations concourant à l'amélioration de l'accès aux services

	Nature des travaux	Coût HT	Recettes	
			DPV	Ville
PAS Amédée Mercier		280 000	183 920	

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer les conventions afférentes à cette dotation pour le versement de la DPV 2021 sur la base des actions retenues par la Préfecture, ainsi que tout autre document y afférent.

APPROUVE les plans de financement prévisionnels, tels que définis ci-dessous des 3 projets.

ADOPTE les opérations ci-dessous et leurs modalités de financement.

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

DEMANDE une participation dans le cadre du DSIL 2021 :

Projets	Gymnase Villard	Taux	Restos du cœur	Taux	Maison du cirque	Taux
Sources de financement						
Etat – DSIL	325 000	26%	440 000	28%	713 000	20%

Région	581 574	47%	597 161	38%	1 365 197	38%
Etat - DPV					357 000	10%
CA3B			235 503	15%		
ANRU					222 478	6%
Total financeurs	906 574	73%	1 272 664	80%	2 657 675	75%
Ville de Bourg en Bresse	329 426	27%	318 166	20%	904 825	25%
TOTAL H.T. opération	1 236 000	100%	1 590 830	100%	3 562 500	100%

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer tout document relatif à ces demandes de subvention.

APPROUVE la proposition de la mise en place d'un dispositif d'aide en direction des bars et restaurants du centre-ville, sur la base d'une aide financière forfaitaire de 500€ par établissement.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer tous documents afférents au versement de cette aide.

APPROUVE le budget supplémentaire de la Ville de Bourg-en-Bresse, des budgets annexes de l'aérodrome, parcs de stationnement, services funéraires, lotissements et énergies renouvelables pour l'exercice 2021 tel qu'il est présenté dans le rapport joint.

AUTORISE le comptable public de mouvementer ainsi les comptes suivants, par opération d'ordre non budgétaire, dans le cadre de la régularisation d'écarts sur les participations de la Ville au capital :

- de la SAEM PROMOBOURG par crédit du compte 261 et débit du compte 1068 pour 5 167,43 €,
- de la SEMCODA par débit du compte 261 et crédit du compte 1068 à hauteur de 775,09 €.



Exercice 2021

www.bourgenbresse.fr

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

Rapport de présentation

BS SYNTHÈSE

Le budget supplémentaire 2021 permet de reprendre les restes à réaliser issus du compte administratif 2020 et le solde disponible 2020 qui s'établit à 3 351 123,39 € tous budgets confondus.

Les mouvements les plus importants sont issus de la gestion 2020 et de régularisations d'ordre purement comptable en section d'investissement (transfert de comptes de subventions non amortissables vers des comptes de subventions amortissables) neutres budgétairement (5 848 K€ en dépense et en recette).

Ce BS intègre également les ajustements liés à l'estimation (à ce stade) de l'impact de la crise sanitaire qui se poursuit ainsi que les ajustements de crédits compte tenu de l'avancement des chantiers (neutres budgétairement), ou en fonction des réalisations prévisionnelles d'ici la fin de l'exercice.

In fine, ce BS permet, conformément aux orientations budgétaires de début d'année, d'abaisser l'emprunt d'équilibre estimatif au niveau du remboursement annuel de capital. Ainsi, la Ville devrait maintenir constant son encours de dette 2021 par rapport à celui de 2020.

BUDGET CONSOLIDE

Le budget supplémentaire 2021 de la Ville de Bourg-en-Bresse s'élève à la somme globale de 16 811 739,49 € en dépenses et recettes.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(équilibré en recettes et dépenses sauf Lotissements)

Budget	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Ville	1 451 616,00	1 451 616,00	14 292 316,88	14 292 316,88	15 743 932,88	
Aérodrome	9 117,46	9 117,46	32,18	32,18	9 149,64	
Parcs de stationnement	97 233,17	97 233,17	108 409,52	108 409,52	205 642,69	
Lotissements	697 956,78	50 910,00	132 000,00	779 046,78	829 956,78	
Services Funéraires	5 620,00	5 620,00	13 619,59	13 619,59	19 239,59	
Energies renouvelables	3 511,11	3 511,11	306,80	306,80	3 817,91	
Total	2 265 054,52	1 618 007,74	14 546 684,97	15 193 731,75	16 811 739,49	

BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le budget supplémentaire 2021 du budget principal est arrêté à la somme globale de 15 743 932,88 €. L'essentiel, environ 15 M€, sont des mouvements d'ordre et la reprise des résultats 2020.

La section de fonctionnement s'élève à 1 451 616,00 €, la section d'investissement à 14 292 316,88 €.

Le résultat global de clôture de 2020 de la section de fonctionnement, soit 8 707 695,53 € a fait l'objet d'une affectation, définie selon la répartition ci-après :

- à hauteur de 7 207 695,53 € en réserves (section d'investissement),
- pour un montant de 1 500 000 € en report à nouveau en section de fonctionnement (contre 2 M€ en 2020) afin de mettre en réserve une provision, comme en 2020 mais à moindre mesure, dans le cadre de la prise en charge des impacts de la crise sanitaire.

L'emprunt d'équilibre est diminué à hauteur du remboursement annuel de capital.

Les prévisions de ce budget supplémentaire se résument ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
* impact COVID19 estimé (à ce stade)	118 K€	* impact COVID19 estimé (à ce stade)	- 301 K€
		* report à nouveau résultat 2020	1 500 K€
		* fiscalité directe, dotations, participations et divers	249 K€
* autres charges ajustées	466 K€		
* dépenses imprévues	648 K€		
* virement vers la section d'investissement	200 K€		
* autres opérations d'ordre	20 K€	* opérations d'ordre	4 K€
TOTAL	1 452 K€	TOTAL	1 452 K€

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
* besoin de financement 2020	2 964 K€	* résultat 2020 affecté	7 208 K€
* dépenses reportées de 2020	5 163 K€	* recettes reportées de 2020	2 591 K€
		* produits de cessions	769 K€
* dépenses d'équipement, études, acquisitions, travaux et subventions versées	0 K€	* subventions et divers	364 K€
* régularisation comptable (transfert de comptes de subventions non amortissables vers des comptes de subventions amortissables)	5 849 K€	* régularisation comptable (transfert de comptes de subventions non amortissables vers des comptes de subventions amortissables)	5 849 K€
* opérations d'ordre	195 K€	* opérations d'ordre (dont virement de la section de fonctionnement)	411 K€
* dépenses imprévues	121 K€	* emprunt BP21	- 2 900 K€
TOTAL	14 292 K€	TOTAL	14 292 K€

Le budget supplémentaire 2020 répond aux **objectifs habituels** :

- reprendre les restes à réaliser 2020
- reprendre le solde disponible fin 2020
- tenir compte de l'avancement des chantiers
- ajuster les crédits votés au BP

Ce budget supplémentaire est, de plus, marqué comme l'an dernier par l'impact de **la crise sanitaire**, notamment **en section de fonctionnement**.

Côté dépenses : elle génère, à ce stade, un ajustement global à la hausse des dépenses de fonctionnement de + 118 K€, qui comprend, en particulier, l'intégration au budget de la remise de dette en matière de loyers (au profit de commerces et cinémas pour + 34 K€) ou encore l'acquisition supplémentaire de masques pour les scolaires et de matériels.

A l'inverse, certaines prévisions de dépenses, moins nombreuses sont affectées négativement par la crise sanitaire, tel est le cas de l'annulation de l'action « printemps de Bourg » pour - 11 K€.

Côté recettes, l'impact à la baisse du fait de la crise sanitaire est plus prononcé, soit - 301 K€. Il touche notamment le chapitre du produit des services et du domaine : il en est ainsi des recettes de restauration scolaire et universitaire (- 62 K€), de stationnement sur voirie (- 95 K€), d'utilisation des équipements sportifs (- 55 K€) ou des entrées du musée de Brou (- 55 K€).

L'ensemble de ces mouvements est absorbé par le surplus de résultat reporté de 2020 sans dégradation des équilibres financiers 2021.

Hors reprise des résultats, soldes de l'exercice précédent, régularisation comptables et impact COVID, les autres ajustements de crédits concernent principalement :

1) en section de fonctionnement :	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
➤ subvention CAF dans le cadre de la gestion des centres sociaux (changement des modalités de répartition financière et absence de personnel)	-100 K€	
➤ allocations compensatrices de fiscalité		- 33 K€
➤ mise à disposition personnel et subvention au CCAS (ajustement : écriture neutre permettant la transparence de la mise à disposition)	+ 50 K€	+ 50 K€
➤ admissions en non valeur et reprise sur provision	+ 44 K€	+ 44 K€
➤ remboursement de charges de personnel (cadre emplois aidés)		+ 40 K€
➤ attribution de compensation (ajustement coût définitif 2020)		+ 69 K€
➤ étude reconfiguration du marché	+ 27 K€	
➤ remboursement par Décathlon de travaux entrées charretières		+ 45 K€
➤ équipements complémentaires des brigades équestres et canines	+ 80 K€	
➤ ajustement dans le cadre de la transition énergétique :		
- entretien des bâtiments (éclairage LED gymnase St Roch et création d'abris vélos)	+ 26 K€	
- alimentation bio restauration scolaire et universitaire (nouveau marché barquettes bio tarifs en hausse de 90 % et prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les marchés alimentaires)	+ 34 K€	

2) en section d'investissement :

Le principal mouvement au sein de la section d'investissement est l'intégration du résultat 2020 qui a pour conséquence une baisse du besoin d'emprunt d'équilibre de 2,9 M€.

Le BS est aussi l'occasion de réajuster à la hausse l'échéancier de perception des subventions d'équipement et des cessions.

Enfin, les crédits d'équipements votés au budget primitif 2021 ainsi que les restes à réaliser 2020 sont conservés au même niveau dans ce BS21. Au sein de cette enveloppe, des mouvements neutres sont effectués pour tenir compte de l'avancée des chantiers tout en tenant le cap des orientations fixées en BP et en conservant les montants initiaux.

Ces mouvements permettent notamment l'ajout de 100 000 € de crédits nouveaux pour l'entrée au capital de la SEM Foncière cœur de ville.

A l'issue de ce budget supplémentaire, les lignes de dépenses imprévues sont alimentées à hauteur de 648 K€ en section de fonctionnement et de 121 K€ en section d'investissement.

BUDGET AERODROME

La principale inscription de ce budget résulte de l'intégration du résultat excédentaire 2020 des 2 sections (2 K€ en fonctionnement et 4 K€ en investissement).

BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

Ce budget supplémentaire permet d'intégrer les reports (17 774,73 € en dépense et 15 122,00 € en recette) et les résultats excédentaires (141 K€ en section de fonctionnement et 103 K€ en section d'investissement) de l'exercice 2020.

Il prend en compte également l'impact estimé de la crise sanitaire sur les recettes de stationnement de ce budget annexe qui sont diminuées de 47 K€ (à ce stade).

BUDGET SERVICES FUNERAIRES

La reprise des résultats de l'exercice 2020 (- 5 K€ en section de fonctionnement et 13 K€ en section d'investissement) et l'ajustement du produit de fossage de 5,6 K€ sont les quasi-seules inscriptions de ce budget qui s'équilibre à hauteur de 5 620,00 € en section de fonctionnement et 13 619,59 € d'investissement.

BUDGET LOTISSEMENTS

Ce budget supplémentaire consiste principalement en la reprise du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice précédent (pour 647 K€) ainsi que le besoin de financement 2020 de la section de fonctionnement (pour 727 K€).

Il est aussi l'occasion d'opérer les ajustements en fonction de l'avancement des chantiers (+ 51 K€ pour l'aménagement des terrains).

L'ajustement de l'emprunt d'équilibre est prévu pour 132 K€.

BUDGET ENERGIES RENOUVELABLES

Le résultat excédentaire 2020 (1^{er} exercice de création de ce budget annexe) de + 3,5 K€ est repris dans le cadre de ce budget supplémentaires.

N° 2021.06.07b - Finances – Exercice 2021 – Provisions pour risques et charges : constitution – Budget annexe aérodrome (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (39 voix), 4 abstentions (Mmes BARDET, BLOISE, MM COQUELET, REIHANIAN)

DECIDE :

- de baser le dispositif de provisionnement du budget annexe aérodrome sur un pourcentage des restes à recouvrer de la manière suivante :

Restes à recouvrer n-1 : provision de 5 % du montant total

Restes à recouvrer n-2 : provision de 10 % du montant total

Restes à recouvrer n-3 : provision de 20 % du montant total

Restes à recouvrer n-4 : provision de 30 % du montant total

Restes à recouvrer n-5 : provision de 60 % du montant total

Restes à recouvrer n-6 : provision de 80 % du montant total

Restes à recouvrer n-7 et exercices antérieurs : provision de 100 % du montant total.

- de constituer sur le budget annexe aérodrome une provision dans le cadre des risques d'irrecevabilité des recettes à hauteur de 1 355,24 €.

PROVISIONS BUDGET AERODROME 2021

Année	TOTAL des restes HT	% provision	TOTAL Provisions
Avant 2015	40,90	100,00%	40,90
2015	0,00	80,00%	0,00
2016	0,00	60,00%	0,00
2017	0,00	30,00%	0,00
2018	3 057,72	20,00%	611,54
2019	0,00	10,00%	0,00
2020	14 055,85	5,00%	702,79
Total	17 154,47		1 355,24

Provisions au 31/12/20	Augmentation de la provision	TOTAL Provisions
0,00	1 355,24	1 355,24

Admission en non valeur juin 2021

Créances admises en non valeur

Budget	N° liste	Montant	Motif de présentation
Ville			Personnes disparues
			RAR Inférieur seuil poursuite
			Poursuite sans effet
	Sous Total 1		
Ville part Eau et Assainissement	854840535	206,54 €	RAR Inférieur seuil poursuite
			Dossier de succession vacante négatif
			PV carence huissiers
			Personnes disparues
			Insuffisance d'actif
			Poursuite sans effet
	Sous Total 2	206,54 €	
Total	206,54 €		

Créances éteintes

Ville			Clôture insuffisance actif sur redressement et liquidation judiciaire
	869250835	4 699,91 €	Effacement de dettes suite surendettement
	Sous Total 1	4 699,91 €	
Ville -Part Eau et Assainissement			Clôture insuffisance actif sur redressement et liquidation judiciaire
	869250535	10 092,36 €	Effacement de dettes suite surendettement
	Sous Total 2	10 092,36 €	
	Total	14 792,27 €	

Total Général	14 998,81 €
----------------------	--------------------

N° 2021.06.07d - Finances - Exercice 2021 - Affectations de subventions et conventions et avenants avec les organismes de droit privé bénéficiaires de subventions (*Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT*)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

DECIDE d'attribuer les subventions figurant dans l'état annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir ainsi que tout document y afférent.

2021 Nouvelles affectations

Annexe délibération : Juin

Nature	Fonction	Servici	Nom de l'organisme	Nouvelle affectation	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement conditionné	Convention avec l'association	Montant total de la convention ou de l'avant à voter	Montant total de la subvention 2021
6574	65	11	AFIS SILS 01 INSTITUT DE JEUNES SOURDS	32,00 €	Présence aux spectacles « éléphantillages » année scolaire 2020/2021	Démocratie locale-Education-Jeunesse et Politique de la ville	15/06/2021	non	non		
6574	93	61	ALECO1	1 850,00 €	Actions/Transition énergétique des territoires (soiée)	Transition écologique-Alimentation durable-Urbanisme-Déplacements-Patrimoine et Energies	17/09/2020	oui	oui	1 850,00 €	6 450,00 €
6574	432	11	ALFA 3A ASSOCIATION	769,00 €	Réalisation acitivite - Calsyso	Démocratie locale-Education-Jeunesse et Politique de la ville	17/01/2021	non	oui	769,00 €	362 789,00 €
20422	824	47	ASS CULT ACCUEIL FAMILLES AMIS DES DETENUS	5 000,00 €	Aménagement extérieur : aires de jeux Centro Péritentiaire	sans objet		oui	non		
6574	522	54	ASS DEP SAUVEGARDE ENFANCE ADO	22 900,00 €	Financement poste éducateur spécialisé pour le point d'accueil écouteurs jeunes	Démocratie locale-Education-Jeunesse et Politique de la ville	15/06/2021	non	oui	37 500,00 €	37 500,00 €
6574	522	54	ASS DEP SAUVEGARDE ENFANCE ADO	14 600,00 €	Financement poste éducateur spécialisé du Point d'accueil écouteurs jeunes en renfort pendant 8 mois suite impacts COVID	Démocratie locale-Education-Jeunesse et Politique de la ville	15/06/2021	non			
6574	114	09	ASSO SECOURISTES FRANCAIS CROIX BLANCHE PAYS DE BRESSE	1 000,00 €	Subvention exceptionnelle Centre de vaccinations	Solidarité et Droits humains	15/06/2021	non	non		
6574	63	08	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AIN	403 301,37 €	Réalisation de l'activité des centres sociaux	Solidarité et droits humains	15/06/2021	non	oui	520 032,95 €	520 032,95 €
6574	422	06	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AIN	57 334,37 €	Réalisation de l'activité jeunesse	Solidarité et droits humains	15/06/2021	non	oui	520 032,95 €	520 032,95 €
6574	64	10	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'AIN	59 307,21 €	Participation aux frais de fonctionnement des haltes garderies gérées par la CAF	Démocratie locale-Education-Jeunesse et Politique de la ville	15/06/2021	oui	oui	520 032,95 €	520 032,95 €
657362	114	06	CCAS BOURG EN BRESSE	44 600,00 €	Subvention exceptionnelle pour l'attribution d'aides alimentaires liées à la crise sanitaire du COVID 19	Solidarité et droits humains	15/06/2021	non	non		
657362	64	10	CCAS BOURG EN BRESSE	14 500,00 €	Participation au diagnostic pelite enfance	Démocratie locale-Education-Jeunesse et Politique de la ville	15/06/2021	non	non		
657351	824	64	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION BASSIN BOURG EN BRESSE	70 000,00 €	Fonds partenarial 2021-Avenant n° 1 de la convention du 14/12/2018	sans objet		non	oui	70 000,00 €	
20421	30	41	COMPAGNIE ARNICA	1 500,00 €	Achat de 3 ordinateurs	Culture-Relations Internationales-Commerce et Animation de la ville	17/06/2021	oui	non		
65733	522	54	DEPARTEMENT AIN	106 196,95 €	Prévention spécialisée année 2019	Démocratie locale-Education-Jeunesse et Politique de la ville	15/06/2021	non	oui	106 196,95 €	106 196,95 €
65733	522	54	DEPARTEMENT AIN	94 596,65 €	Prévention spécialisée année 2020	Démocratie locale-Education-Jeunesse et Politique de la ville	15/06/2021	non	oui	94 596,65 €	94 596,65 €
6574	89	61	FRANCE NATURE ENVI AIN	2 400,00 €	Action nature en Ville 2021	Transition écologique-Alimentation durable-Urbanisme-Déplacements-Patrimoine et Energies	17/06/2021	oui	non	2 400,00 €	
6574	415	15	GROUPE SPORTIF CARRIAT	2 000,00 €	Soutien financier et sportif suite à l'annulation du tournoi international de basket féminin	Sports	14/06/2021	non	non		
6574	114	04	LE CLAN FELAIN	5 000,00 €	Stimulations et identifications des chats errants	Administration générales-Finances-Ressources Humaines	18/06/2021	non	oui	5 000,00 €	500,00 €
6574	89	61	LPO AURA	1 600,00 €	TEPCV Refuge LPO	Transition écologique-Alimentation durable-Urbanisme-Déplacements-Patrimoine et Energies	17/06/2021	oui	non	1 600,00 €	
6574	65	11	LUDOTHEQUE BOURG EN BRESSE	2 500,00 €	Projet de modernisation et mise en ligne des services de prêt	Démocratie locale-Education-Jeunesse et Politique de la ville	15/06/2021	oui	non		
6574	65	11	OGEQ SAINTE MARIE	104,00 €	Présence aux spectacles « éléphantillages » année scolaire 2020/2021	Démocratie locale-Education-Jeunesse et Politique de la ville	15/06/2021	non	non		
6574	93	61	SOCIETE NATURALISTES ET ARCHEOLOGUES AIN	1 200,00 €	TEPCV Ma ville en faveur de la biodiversité	Transition écologique-Alimentation durable-Urbanisme-Déplacements-Patrimoine et Energies	17/06/2021	oui	non	1 200,00 €	
				912 583,59 €							

Annexe délibération modification d'affectations : Juin

2021

Nature	Fonction	Service	Nom de l'organisme subventionné	Affectation initiale	Modification de l'affectation	Resta affecté	Objet de l'affectation initiale	Motif de la modification	Commission spécialisée	Versement concilié	Convention avec l'association	Montant total de la convention ou de l'avement à voter	Montant total de la subvention 2021
6574	20	11	ARTICITEBOURG	1 000,00 €	-1 000,00 €	0,00 €	Graines artistes - Vivre	Annulation du Projet cause COVID-19	Démocratie locale-Education-Jeunesse et Politique de la ville	oui	non		
6574	423	11	ASS DEF SAUVEGARDE ENFANCE ADO	769,00 €	-769,00 €	0,00 €	Réalisation de l'activité-Calypto	Erreur d'affectation de la subvention	Démocratie locale-Education-Jeunesse et Politique de la ville	non	non		
6574	415	15	COMPAGNIE DE TIR A L'ARC	500,00 €	-500,00 €	0,00 €	Manifestation accordée : concours qualificatif au championnat de France	Annulation Manifestation	Sports	oui	non		
6574	415	15	CYCLO BRESSAN CHARLES ANTONIN	200,00 €	-200,00 €	0,00 €	Manifestation accordée : randonnée Dombes/Revermont	Annulation Manifestation	Sports	oui	non		
6574	415	15	GRUPE SPORTIF CARRIAT	5 500,00 €	-5 500,00 €	0,00 €	Promotion de la Ville : championnat basket féminin	Annulation du championnat	Sports	oui	non		
6574	415	15	LA PERSEVERANTE	300,00 €	-300,00 €	0,00 €	Manifestation : passage d'étoiles	Annulation Manifestation	Sports	oui	non		
6574	415	15	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	19 000,00 €	-5 000,00 €	14 000,00 €	Réalisation de l'activité	Baisse participation au fonctionnement suite aux activités réduites	Sports	non	oui	-6 000,00 €	19 200,00 €
6574	415	15	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	5 000,00 €	-1 000,00 €	4 000,00 €	Estivales du sport	Baisse des frais supportés par l'OMS	Sports	non	oui	-6 000,00 €	19 200,00 €
6574	415	15	ROLLER HOCKEY BRESSAN	1 000,00 €	-1 000,00 €	0,00 €	Manifestation : cup coq	Annulation Manifestation	Sports	oui	non		

N° 2021.06.07e - Mesure liée à l'épidémie de COVID-19 sur 2021 - Remise gracieuse de dettes (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

D'ACCORDER d'une remise gracieuse de dette pour les loyers et charges émis par la Ville pour la période de janvier à mai 2021 à l'encontre des entreprises de restauration et d'exploitation de salles de cinémas, conformément au tableau ci-joint.

Impacts financiers

La remise gracieuse de dette est assimilée du point de vue budgétaire et comptable à une subvention exceptionnelle. La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts en 2021 au budget principal à hauteur de 33 895,69 € et sur les crédits ouverts en 2021 également au budget annexe Aérodrome à hauteur de 2 400 € .

N° 2021.06.08 - Prorogation de la DSP SMAC la Tannerie (Rapporteur : Madame Sylviane CHENE)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

APPROUVE les termes de l'avenant n°3 de la convention de délégation public du 1^{er} avril 2015 entre l'association La Truffe et les Oreilles et la Ville de Bourg-en-Bresse, prenant effet le 1^{er} janvier 2022 pour 8 mois jusqu'au 31 août 2022.

AUTORISE le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Bourg-en-Bresse, cet avenant n°3 ainsi que toute autre pièce afférente à son exécution ou à ses modalités d'application.

Impacts financiers

Révision du montant de la contrepartie financière annuelle versée par la Ville au délégataire La Truffe et les Oreilles pour l'année 2022 au *pro rata temporis* de la durée de l'avenant de prorogation (8 mois), soit un montant estimé à 183 813 €.

Révision du montant de la redevance annuelle pour l'utilisation des locaux et du matériel perçue par la Ville auprès du La Truffe et les Oreilles pour l'année 2022 au *pro rata temporis* de la durée de l'avenant de prorogation (8 mois), soit un montant estimé à 31 333 € TTC.

N° 2021.06.09 - Accompagnement des bénéficiaires du RSA isolés -AIN-SERTION PLUS - Convention annuelle d'objectifs avec le Département de l'Ain (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

APPROUVE les termes de la convention pour l'année 2021, relative à l'organisation et le financement de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA isolés par des travailleurs sociaux de la Ville.

PRECISE qu'en contrepartie du service assuré par la Ville, le Conseil Départemental de l'Ain s'engage à verser à la Ville une contribution financière de 64 800 € pour l'année 2021.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer la présente convention d'objectifs 2021

N° 2021.06.10 - Fourrière Automobile Municipale - Mise à disposition aux Communes de Péronnas, Saint-Denis-Les-Bourg et Viriat (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

Après intervention de M Ruiz

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

APPROUVE les termes des conventions à intervenir, dont les points principaux sont la mise à disposition des moyens de la Police Municipale de Bourg-en-Bresse pour l'enlèvement et le transport en fourrière de véhicules abandonnés ou en infraction sur le territoire de Bourg-en-Bresse, Péronnas, Saint-Denis-Les-Bourg et Viriat ainsi que la gestion administrative et financière du suivi de ces mises en fourrière par la Ville de Bourg-en-Bresse.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer ces conventions ainsi que les avenants à intervenir.

N° 2021.06.11a - Temps de travail (Rapporteur : Monsieur Thierry DOSCH)

Après intervention de M le Maire

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

FIXE le temps de travail à 1607 heures annuellement à compter du 1er janvier 2022

ABROGE la délibération n°33 du 5 février 2001 relative à l'aménagement et à la réduction du temps de travail

N° 2021.06.11b - Prévoyance santé (Rapporteur : Monsieur Thierry DOSCH)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

DECIDE d'accorder une participation aux fonctionnaires stagiaires et titulaires et aux agents contractuels de droit public et de droit privé (apprentis, contrats aidés) dans l'effectif qui adhéreront au contrat collectif d'assurance prévoyance.

FIXE le niveau de participation à quinze euros (15 €) mensuel brut par agent ou le montant total de la cotisation mensuelle s'il est inférieur à 15 euros.

CONCLUT la convention de participation et le contrat collectif associé avec :

INTERIALE Mutuelle (siège social: 75009 PARIS), la gestion étant réalisée par l'intermédiaire en assurance GRAS SAVOIE RHONE ALPES AUVERGNE (siège 69007 LYON)

AUTORISE le Maire, ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à effectuer tous les actes et démarches afférents, et notamment la signature de la convention de participation et du contrat collectif d'assurance.

N° 2021.06.11c - Personnel Territorial - Modification d'emplois (Rapporteur : Monsieur Thierry DOSCH)

Après interventions de MM le Maire, Coquelet

A L'UNANIMITE des votants (42 voix), 1 abstention (M RUIZ)

DECIDE de procéder aux modifications suivantes :

- création d'1 emploi d'assistant socio éducatif à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet,

- création d'1 emploi de directeur de PM à temps complet,
- suppression d'1 emploi de chef de PM principal 2ème classe à temps complet,

- création d'1 emploi d'adjoint technique à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint technique principal 2ème classe,

- création d'1 emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'assistant de conservation à temps complet,

- création d'1 emploi d'ingénieur à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'ingénieur principal à temps complet,

- création d'1 emploi d'éducateur des APS à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'éducateur des APS principal 2ème classe à temps complet,

- création d'1 emploi d'ingénieur à temps complet,
- suppression d'1 emploi de technicien principal 2ème classe à temps complet,

- création d'1 emploi d'adjoint technique à temps complet,
- suppression d'1 emploi de technicien à temps complet,

- création d'1 emploi d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint technique à temps complet,

- création d'1 emploi d'adjoint administratif à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'attaché à temps complet,

- création d'1 emploi d'ATSEM principal 2ème classe à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'ATSEM principal 1ère classe à temps complet,

- création d'1 emploi d'administrateur à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'administrateur général à temps complet,

- création d'1 emploi d'ingénieur à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'auxiliaire de puériculture principal 1ère classe à temps complet,

- création d'1 emploi de rédacteur à temps complet,

- création d'1 emploi contractuel de projet conducteur opération (nouveau programme national de renouvellement urbain) à temps complet CDD 3 ans renouvelable 1 fois,
Le contrat de projet permet aux employeurs publics de recruter des personnes en CDD pour répondre à un besoin temporaire d'activité ; ce besoin est lié à la réalisation d'un projet ou d'une opération dont la fin n'est pas nécessairement connue.

- création de 20 emplois d'apprentis
Il est proposé de porter à 20 le nombre de contrats d'apprentissages répartis sur les différents services de la Ville et permettant de recruter des professionnels dans le cadre de leur cursus de formation pour des diplômes à partir du niveau V dont la rémunération varie en fonction de l'âge du salarié et du cursus de formation suivi.

N° 2021.06.12 - Chambre Régionale des Comptes - rapport relatif aux actions entreprises par la collectivité un an après les observations définitives (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

Après interventions de MM Coquelet, Ruiz

PREND ACTE de la communication du rapport présentant les actions entreprises par la Ville de Bourg-en-Bresse suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes présenté en conseil municipal le 6 juillet 2020.

N° 2021.06.13 - Octroi de la Protection fonctionnelle à Monsieur le Maire (Rapporteur : Madame Isabelle MAISTRE)

Après interventions de MM Reihanian, Ruiz

A LA MAJORITE des votants (35 voix), 5 voix contre (Mmes BARDET, BLOISE, MM COQUELET, REIHANIAN, RUIZ), 2 abstentions (Mme CHAUSSAT, M BUISSON), M. le Maire ne prenant pas part au vote

DECIDE d'octroyer à M. Jean-François DEBAT, en sa qualité de Maire de la Ville de Bourg-en-Bresse, la protection fonctionnelle de la commune dans le cadre de la procédure dont il fait l'objet de la part de M. Alexandre NANCHI et de son dépôt de plainte pour dénominations calomnieuses à l'encontre de celui-ci.

Impacts financiers

Prise en charge des dépenses engendrées par le recours à un avocat conformément à la réglementation.

N° 2021.06.14 - Actes de gestion accomplis par le Maire et les Adjointes au Maire en vertu de la délibération n°5 du 23 Mai 2020 (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

PREND ACTE des actes de gestion ci-après qui ont été accomplis par le Maire et les Adjointes habilités pour la période du 9 Mars au 7 Juin 2021 ainsi que ceux accomplis précédemment à cette période et n'ayant pas pu être présentés lors de la séance précédente.

CULTURE ET ANIMATIONS ET LOISIRS

- Convention avec OT BBA-CMN pour la gestion des groupes au Musée Royal de Brou du 1er Janvier au 31 Décembre 2021 à titre gratuit
- Contrat de prêt d'œuvres avec Carpenters Patchwork Gallery Paris à H2M du 2 Novembre 2020 au 18 Septembre 2021 à titre gratuit
- Contrat de cession avec l'igloo pour un spectacle le 24 Juin 2021 au Square Simone Veil pour un montant de 2 321,00 €
- Contrat de cession avec Le Bon Scen'art pour un spectacle le 1e Juillet 2021 au Square Simone Veil pour un montant de 2 200,00 €
- Contrat de cession avec La Fabrik acoustik pour un spectacle le 8 Juillet 2021 au Square Simone Veil pour un montant de 1 200,00 €
- Contrat de cession avec A part la ZIC pour un spectacle le 22 Juillet 2021 au Square Simone Veil pour un montant de 1 500,00 €
- Contrat de cession avec La mecanique pour un spectacle le 29 Juillet 2021 au Square Simone Veil pour un montant de 2 110,00 €
- Contrat de cession avec l'Association Ziques production pour un spectacle le 12 Août 2021 au Square Simone Veil pour un montant de 1 000,00 €
- Contrat de cession avec l'Association Celestial records pour un spectacle le 19 Août 2021 au Square Simone Veil pour un montant de 2 000,00 €

DEFENSE DES INTERETS DE LA VILLE

- Le Cabinet ITINERAIRES AVOCATS a été mandaté pour défendre les intérêts de la Ville dans le cadre d'un recours auprès du Tribunal Administratif déposé par un Conseiller Municipal – Décision du 26 Avril 2021
- Le Cabinet ADALTYNS a effectué diverses prestations dans le cadre d'un recours gracieux déposé par un Conseiller Municipal pour un montant de 2 280,00 € TTC – Décision du 21 Mai 2021
- Le Cabinet ITINERAIRES AVOCATS a effectué diverses prestations dans le cadre du recours indemnitaire déposé par un agent pour un montant de 3 600,00 € TTC -Décision du 21 Mai 2021
- Le Cabinet ITINERAIRES AVOCATS a effectué diverses prestations dans le cadre du recours déposé par un Conseiller Municipal pour un montant de 2 340,00 € TTC -Décision du 21 Mai 2021
- Le Cabinet ITINERAIRES AVOCATS a effectué diverses prestations dans le cadre du recours au fond devant le Tribunal Administratif de Lyon déposé par un agent pour un montant de 720,00 € TTC -Décision du 27 Mai 2021

CONVENTIONS D'OCCUPATION / MISE A DISPOSITION

- Avenant n°3 à la convention du 1er Juin 2004 modifiée par des avenants en date du 1er Mai 2001 et 30 Septembre 2016 avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour prolonger la location des locaux au PAS Amédée Mercier pour une durée d'un an.
- Bail conclu avec la SARL ALBIGNY pour un local à archives au 7 rue Debeney pour une durée de 6 ans à compter du 1er Juin 2021 pour un loyer annuel de 5 000 €

- Convention de location avec BOURG HABITAT pour une propriété située 124 Avenue de Jasseron pour une durée de 3 ans, à titre gratuit.
- Convention de partenariat avec le Clan Fel'Ain afin d'assurer la capture, stérilisation et réintroduction et le suivi des groupes de chats libres, pour une durée de 1 an renouvelable dans la limite de 3 ans.
- Aéroport – Convention avec M. Jérémie ROGER pour l'occupation d'un emplacement situé à l'intérieur du hangar n°1 en vue du stationnement des avions DR 400/120, DR 400/120, DR 400/180 et un PS 28 pour une durée de 4 ans
- Aéroport – Convention avec M. Jean-René VALOT pour l'occupation d'un emplacement situé à l'intérieur du hangar n°2 en vue du stationnement de son avion Fairchild pour une durée de 4 ans
- Aéroport – Convention avec M. Pierre MOUTERDE pour l'occupation d'un emplacement situé à l'intérieur du hangar n°2 en vue du stationnement de son avion Mooney M20 K31 pour une durée de 4 ans
- Aéroport – Convention avec Mme Marie-Jacques VALLIERE pour l'occupation d'un emplacement situé à l'intérieur du hangar n°2 en vue du stationnement de son avion pour une durée de 4 ans
- Aéroport – Convention avec M. Patrice ROUX pour l'occupation d'un emplacement situé à l'intérieur du hangar n°2 en vue du stationnement de son avion Jodel D20 pour une durée de 4 ans
- Avenant n°1 avec l'AGLCA pour la mise à disposition de locaux à la Masion de quartier des Venues à compter du 9 Février 2021
- Convention de mise à disposition avec le Département de l'Ain de la Salle Turquoise au PAS Amédée Mercier pour une durée d'un an.
- Convention avec M. Olivier BAVEREL pour des séances de golf sur une base de 220 heures annuelles, le prix de la séance est de 34,54 € TTC;
- Convention avec M. Rudy OLMOS pour des séances de golf sur une base de 220 heures annuelles, le prix de la séance est de 34,54 € TTC.
- Convention animations estivales avec l'Association Bourk Gym pour des séances de zumba et Hatha Yoga à Bouvent les dimanches 13,20 et 27 Juin 2021 à titre gratuit.
- Convention avec l'Association Bourg-en-Bresse Triathlon pour l'organisation à Bouvent le 30 Mai 2021 du 34ème triathlon de Bourg-en-Bresse, à titre gratuit.
- Avenant n°1 au contrat du 21 Janvier 2020 avec Mme Cénila ROUSSERO « Sabor Do Brasil » pour l'occupation public à titre commercial du Snack au Parc de Loisirs de Bouvent pour la période du 3 Avril à la fin des vacances d'automne 2021 moyennant une redevance de 9 000 €.
- Convention avec le centre hospitalier pour la résiliation anticipée au 31 mai 2021 de la mise à disposition du gymnase Saint Roch;

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Auprès du Conseil Départemental de l'Ain pour la rénovation de la Halte-Garderie Dumas pour un montant de 32 000 € - Décision du 2 Avril 2021
- Auprès de la Caisse d'Allocation Familiale de l'Ain pour la rénovation de la Halte-Garderie Dumas pour un montant de 52 982 € - Décision du 2 Avril 2021
- Auprès de l'Etat au titre du DSIL 2021 pour la relocalisation du Resto du Coeur pour un montant de 440 000 € - Décision du 9 Avril 2021
- Auprès de l'Etat au titre du DSIL 2021 pour la construction de la Maison du Cirque pour un montant de 713 000 € - Décision du 9 Avril 2021
- Auprès de l'Etat au titre du DSIL 2021 pour le remplacement des équipements frigorifiques et de GTC de la Cuisine Centrale pour un montant de 112 500 € - Décision du 9 Avril 2021
- Auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le centre de vaccination pour un montant de 15 000 € - Décision du 7 Mai 2021

REGIES DE RECETTES ET D'AVANCES

- Modification de la régie de recettes des locations de salles, des redevances de nettoyage, des tickets de bus, des droits photocopieurs monnayeurs et du fax – Arrêté n°58203 du 30 Mars 2021

- Suppression de la sous régie de recettes location de salles pôle Amédée Mercier – Arrêté n°58204 du 30 Mars 2021

MARCHES PUBLICS

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE - Inférieurs à 40 000 € HT

SERVICES

Accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine relative à l'opération « Carré Amiot » n° 13/01

Marché subséquent n° 8 : mise à jour du parti d'aménagement paysager

Titulaire : HORS CHAMPS 47 RUE DES REMPARTS 69002 LYON

Marché 21/022 notifié le 16/12/2020

Montant du marché : 10 450,00 € HT

Mission de maîtrise d'œuvre Aménagement du parc de la Vinaigrerie

Titulaire : ORIZHOME - 2 RUE DE L'AUBE - 69005 LYON

Marché 21/023 notifié le 26/02/2021

Montant du marché : 17 000,00 € HT

Mission d'assistance juridique

Titulaire : SVP – 3 rue Paulin Talabot – 93585 SAINT OUEN

Marché 21/024 notifié le 15/12/2020

Montant du marché : 10 824,00 € HT

MISSION DE CSPS AMENAGEMENT DES LOCAUX VILLE AU SEIN DU POLE AMEDEE MERCIER

Titulaire : ELYFEC - 29 rue Condorcet - 38090 VAULX MILIEU

Marché 21/053 notifié le 06/04/2021

Montant du marché : 1 820,00 € HT

**MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE AMENAGEMENT DES LOCAUX VILLE AU SEIN DU POLE AME-
DEE MERCIER**

Titulaire : QUALICONSULT 150 Avenue François Pignier 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Marché 21/054 notifié le 06/04/2021

Montant du marché : 2 460,00 € HT

MISSION D'ETUDE DE MODERNISATION DU MARCHE FORAINS

Titulaire : services conseil expertises territoires 52 rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Marché 21/087 notifié le 10/03/2021

Montant du marché : 23 450,00 € HT

**MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE RELOCALISATION DE L'ASSOCIATION LOCALE DES RESTAU-
RANTS DU CŒUR**

Titulaire : BUREAU ALPES CONTROLE 261 RUE DE SCHUTTERWALD 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Marché 21/091 notifié le 06/05/2021

Montant du marché : 7 590,00 € HT

MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE ETUDE DE REHABILITATION D'OUVRAGES D'ARTS

Titulaire : VINCENT DESVIGNES INGENIERIE - 46 RUE DE LA TELEMATIQUE - 42000 SAINT ETIENNE

Marché 21/092 notifié le 31/05/2021

Montant du marché : 16 750,00 € HT

**MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DE LA PARTICIPATION DES HABITANT DANS LE CADRE DU RENOU-
VELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DU PONT DES CHEVRES**

Titulaire : ALT URBAINE - 19 RUE DU DOCTEUR MAZET - 38000 GRENOBLE

Marché 21/021 notifié le 02/12/2020

Montant du marché : 35 550,00 € HT

Mission de documentation juridique

Titulaire : LEXIS NEXIS – 141 rue de Javel – 75015 PARIS

Marché 21/025 notifié le 15/12/2020

Montant du marché : 32 063,78 € HT Durée du marché : 3 ans

MOE Aménagement police municipale – CARRE AMIOT (immeuble Cyrus projet commercial)

Titulaire : DOSSE ARCHITECTES – 3 rue du Docteur Nodet – 01000 BOURG EN BRESSE

CO TITULAIRES : DELERS ET ASSOCIES et CAILLAUD INGENIERIE

Marché 21/073 notifié le 06/04/2021

Montant du marché : 29 000,00 € HT

FOURNITURES

ACQUISITION DE LIVRES NON SCOLAIRES POUR LES ÉCOLES ET LA PETITE ENFANCE

Titulaire : Librairie MONTBARBON - 13-14 place Carriat -01000 Bourg-en-Bresse

Marché 21/063 notifié le 26/03/2021

Montant minimum du marché : 5 000 € HT - Montant maximum du marché : 18 000 € HT

ACQUISITION DES DOCUMENTS SONORES

Titulaire : GAM SAS - 8 bis route des Creuses CS 20298 74008 ANNECY CEDEX

Marché 21/045 notifié le 18/03/2021

Montant du marché : minimum par an : 5 000 € HT, maximum par an : 10 000 € HT

Durée du marché : 3 ans

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE - DE 40 000 € HT À 90 000 € HT

FOURNITURES

Fourniture de Denrées Alimentaires pour UPCF

Lot 1 : fruits frais et lot 2 : légumes frais

Titulaire : JANY FRUITS SA JANICHON LAMBER - 56 IMPASSE DE CALIDON -01000 SAINT DENIS LES BOURG

Marchés 21/051 et 052 notifiés le 21/04/2021

Montant du marché : lot 1 maximum par an : 53 000 € HT, lot 2 maximum par an : 25 000 € HT

Durée du marché : 1 an

TRAVAUX

RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PETITE ENFANCE DUMAS

Lot 1 Démolition – Maçonnerie

Titulaire : JUILLARD JL ET FILS 4 CHEMIN DE LA PLAINE 01250 JASSERON

Marché 21/055 notifié le 27/04/2021

Montant du marché : 9 800,00 € HT

Lot 2 Carrelage – Faïences

Titulaire : SERRANO CARRELAGE 110 RUE DES COMPAGNONS 01160 SAINT MARTIN DUMONT

Marché 21/056 notifié le 28/04/2021

Montant du marché : 3 465,00 € HT

Lot 3 Plâtrerie - Peinture

Titulaire : GPR - 29 AVENUE ARSENE D'ARSONVAL 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 21/057 notifié le 27/04/2021

Montant du marché : 7 559,80 € HT

Lot 4 Menuiseries

Titulaire : LES MENUISERIES DE L'AIN 2 RUE DES ORMEAUX 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 21/058 notifié le 27/04/2021

Montant du marché : 13 830,00 € HT

Lot 5 Electricité

Titulaire : AIN BRESSE ELECTRICITE 91 ALLEE DU THIOUDET 01960 PERONNAS

Marché 21/059 notifié le 27/04/2021

Montant du marché : 12 979,09€ HT

Lot 6 Plomberie sanitaires chauffage ventilation

Titulaire : CLIMSANIT 18 AVENUE PABLO PICASSO 01000 BOURG-EN-BRESSE

Marché 21/060 notifié le 27/04/2021

Montant du marché : 10 776,00 € HT

Lot 7 Faux plafonds

Titulaire : MCP 1300 route du Plantay 01320 CHALAMONT

Marché 21/061 notifié le 27/04/2021

Montant du marché : 9 929,70 € HT

Lot 8 Sols souples

Titulaire : MEURENAND PA ILE DE VARAMBON 01160 PONT D'AIN

Marché 21/062 notifié le 27/04/2021

Montant du marché : 7 469,75 € HT

DÉSAMIANTAGE, DÉPLOMBAGE, DÉCONSTRUCTION D'UNE PARTIE DU BÂTIMENT ST JOSEPH- LA MADELEINE

Titulaire : THIERRY DANNENMULLER 50 chemin des Essards 01310 POLLIAT

Marché 21/072 notifié le 14/04/2021

Montant du marché : 29 500,00 € HT

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE SUPERIEURS A 90 000 € HT

TRAVAUX

TRAVAUX DE PLÂTRERIE-PEINTURE ET FAUX PLAFONDS DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Lot 1 : Travaux de plâtrerie-peinture

Titulaires : ENTREPRISE PETETIN - 1 RUE DE LA TOUR - 01000 SAINT DENIS LES BOURG

CURT - RTE DE BOURG - LA PLAINE - 01250 JASSERON

GUICHARDAN PEINTURES REVETEMENT - 29 AV ARSENE D'ARSONVAL - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 21/048 notifié le 20/04/2021

Montant du marché : minimum 45 000 € HT/an maximum 105 000 € HT /an

Durée du marché : 4 ans

Lot 2 : travaux de faux-plafonds

Titulaire : MENUISERIE CHARPENTE PLAFONDS - 1300 RTE DU PLANTAY - 01320 CHALAMONT

Marché 21/049 notifié le 20/04/2021

Montant du marché : minimum 15 000 € HT/an maximum 60 000 € HT /an

Durée du marché : 4 ans

CONSTRUCTION DE LA MAISON DU CIRQUE

Lot 1 : TERRASSEMENT - VRD – ESPACES VERTS

Titulaire : THIERRY DANNENMULLER TRANSPORT - 50 chemin des Essards - 01310 POLLIAT

Marché 21/028 notifié le 24/03/2021

Montant du marché : 116 678,60 € HT

Lot 2 : GROS OEUVRE

Titulaire : ENTREPRISE GUERRIER ET FILS - 4 Places des Lices - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 21/029 notifié le 24/03/2021

Montant du marché : 277 817,20 € HT

Lot 3 : OSSATURE BOIS PAILLE – CHARPENTE BOIS – BARDAGE

Titulaire : GIROD MORETTI - 429 ZA en Faurianne - 01460 BEARD GEOVREISSIAT

Marché 21/030 notifié le 24/03/2021
Montant du marché : 797 442,96 € HT

Lot 4 : ETANCHEITE

Titulaire : ENTREPRISE DAZY - ZA MACON EST - Chemin des Perrières -01750 REPLONGES

Marché 21/031 notifié le 24/03/2021

Montant du marché : 110 303,55 € HT

Lot 5 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – METALLERIE

Titulaire : SAM - SERRURERIE ALUMINIUM DU MACONNAIS - 34 rue Macon Chaintré – quartier Loché-71000 MACON

Marché 21/032 notifié le 24/03/2021

Montant du marché : 248 652,90 € HT

Lot 6 : MENUISERIES INTERIEURES

Titulaire : ETABLISSEMENTS PIERRE GIRAUD - 12 chemin des Prés Secs - 69380 CIVRIEUX D AZERGUES

Marché 21/033 notifié le 25/03/2021

Montant du marché : 141 450,00 € HT

Lot 7 : PLATRERIE – PEINTURE

Titulaire : ENTREPRISE BONGLET - 1840 route de Besançon -39000 LONS LE SAUNIER

Marché 21/034 notifié le 24/03/2021

Montant du marché : 268 433,92 € HT

Lot 8 : FAUX-PLAFONDS

Titulaire : SAS PERRIN - 14 rue Eiffel - 25300 PONTARLIER

Marché 21/035 notifié le 25/03/2021

Montant du marché : 51 506,80 € HT

Lot 9 : CHAPES – CARRELAGES – FAIENCES

Titulaire : SERRANO CARRELAGE - ZA LE MOLARD - 01160 ST MARTIN DU MONT

Marché 21/036 notifié le 24/03/2021

Montant du marché : 22 988,40 € HT

Lot 10 : SOLS SOUPLES – PARQUET

Titulaire : SARL TACHIN - 1 Rue de Huchey -2110 GENLIS

Marché 21/037 notifié le 25/03/2021

Montant du marché : 60 209,00 € HT

Lot 11 : CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE - SANITAIRES

Titulaire : JUILLARD CHAUFFAGE - 705 rue des Vareys – ZI La Chambière – 01440 VIRIAT

Marché 21/038 notifié le 25/03/2021

Montant du marché : 412 740,02 € HT

Lot 12 : ELECTRICITE

Titulaire : CHRISTIAN NEVEU.ELECTRICITE GE - 71 Rue de la Tour -01000 ST DENIS LES BOURG

Marché 21/039 notifié le 24/03/2021

Montant du marché : 141 450 € HT

Lot 13 : PHOTOVOLTAIQUE

Titulaire : ALPES SOLAIRE ENERGIES - 55 rue des Glaises 74350 VILLY LE PELLOUX

Marché 21/040 notifié le 24/03/2021

Montant du marché : 56 021,90 € HT

Lot 14 : MUR MOBILE

Titulaire : ALGAFLEX - CS 80066 - 400 RD 520 - 38147 SAINT BLAISE DU BUIS CEDEX

Marché 21/041 notifié le 24/03/2021

Montant du marché : 31 500,00 € HT

Lot 15 : POUTRES TREILLIS METALLIQUES OSSATURES SUPPORTS D'AGRES DE CIRQUE AERIENS

Titulaire : FRAMATEC 192 RUE DE LA PAPETERIE 88000 DINOZE

Marché 21/088 notifié le 28/05/2021

Montant du marché : 119 500,00 € HT

RÉHABILITATION PARTIELLE DE L'ÉCOLE DU PELOUX

Lot 01 : Démolitions – Maçonnerie

Titulaire : SARL JUILLARD JL ET FILS ZA Les Bruyères 01250 JASSERON

Marché 21/064 notifié le 28/04/2021

Montant du marché : 54 900,00 € HT

Lot 02 : Menuiseries extérieures aluminium

Titulaire : SAS ACCORD ALU 376 Allée du Thouet, ZAC de Monterons 01960 PERONNAS

Marché 21/065 notifié le 28/04/2021

Montant du marché : 37 945,00 € HT

Lot 03 : Métallerie

Titulaire : METALLERIE BROYER ERIC 80 IMPASSE DES FOUGERES 01750 REPLONGES

Marché 21/066 notifié le 28/04/2021

Montant du marché : 19 454,40 € HT

Lot 04 : Menuiseries intérieures

Titulaire : Menuiserie Badou SAS 233 rue Marie Curie 01960 Péronnas

Marché 21/067 notifié le 28/04/2021

Montant du marché : 15 023,49 € HT

Lot 05 : Plâtrerie – Peinture – Faïence

Titulaire : BONGLET 373 AVENUE DE PARME 01 000 BOURG EN BRESSE

Marché 21/068 notifié le 28/04/2021

Montant du marché : 18 622,80 € HT

Lot 06 : Sols souples

Titulaire : ENTREPRISE F. PEROTTO 23 RUE CHARLES ROBIN 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 21/069 notifié le 28/04/2021

Montant du marché : 4 895,70 € HT

Lot 07 : Courants forts – courants faibles

Titulaire : SPIE Industrie & Tertiaire Péronnas (01960) Situé ZA de Montmermoz - 106 rue Ampère

Marché 21/070 notifié le 28/04/2021

Montant du marché : 26 045,12 € HT

Lot 08 : Chauffage – Ventilation Plomberie – Sanitaire

Titulaire : ETABLISSEMENTS MURY 220, RUE JEAN-BAPTISTE MARTINI - 69400 GLEIZE

Marché 21/071 notifié le 28/04/2021

Montant du marché : 11 244,72 € HT

Réhabilitation des sanitaires – réfection des locaux scolaires de l'école élémentaire des Lilas.

Lot 01 : Maçonnerie – Gros œuvre

Titulaire : ENTREPRISE JUILLARD JEAN-LOUIS - ZONE ARTISANALE 01250 JASSERON

Marché 21/080 notifié le 05/05/2021

Montant du marché : TF 9 900,00 € HT - TC 8 850,00 € HT -TOTAL 18 750,00 € HT

Lot 02 : Carrelage

Titulaire : AMVR POUAPON CARRELAGES 35 IMP DE LA CHANAIE 71480 DOMMARTIN LES CUISEUX

Marché 21/081 notifié le 05/05/2021

Montant du marché : 4989,00 € HT

Lot 03 : Menuiseries extérieures aluminium

Titulaire : ACCORD ALU 376 ALLEE DU THIOUDET 01960 PERONNAS

Marché 21/082 notifié le 05/05/2021

Montant du marché : TF 110 695,00 € HT - TC 86 315,00 € HT- Total 197 010,00 € HT

Lot 04 : menuiseries intérieures

Titulaire : LES MENUISIERS DE REVERMONT 567 ZA DOMAGNE 01250 Ceyzeriat

Marché 21/083 notifié le 05/05/2021

Montant du marché : 3890,90 € HT

Lot 05 : Chauffage Ventilation Plomberie sanitaire -

Titulaire : ARBAN CHAUFFAGE SANITAIRE 134 RTE DES BRUYERES 01340 MALAFRETAZ

Marché 21/084 notifié le 05/05/2021

Montant du marché : 14 453,00 € HT

Lot 06 : Electricité

Titulaire : EJ SAS 5 RUE AMPERE 69680 CHASSIEU

Marché 21/085 notifié le 05/05/2021

Montant du marché : TF 30 911,00 € HT - TC 16 483,21 € HT - TC 9 628,34 € HT- TOTAL 57 022,55 € HT

Lot 07 : désamiantage

Titulaire : JUILLARD ENVIRONNEMENT 4 CHE DE LA PLAINE 01250 JASSERON

Marché 21/086 notifié le 05/05/2021

Montant du marché : TF 15 455,00 € HT - TC 15 455,00 € HT - TOTAL 30 910,00 € HT

Travaux d'entretien des bâtiments scolaires, sociaux et sportif 2021

Lot 01 étanchéité

Titulaire : MACON ETANCHEITE - ZA EN FAURIANNE -01460 BEARD GEOVREISSIAT

Marché 21/074 notifié le 05/05/2021

Montant du marché : 107 300,00 € HT

Lot 02 menuiseries extérieures aluminium

Titulaire : ACCORD ALU - 376 ALLEE DU THIOUDET - 01960 PERONNAS

Marché 21/075 notifié le 05/05/2021

Montant du marché : 131 400,00 € - TO 116 510,00 € - Total 247 910,00 €

Lot 03 sol souple

Titulaire : SAS JACQUEMET HERVE ET FILS - 4 RUE DOC ROUX - 01000 BOURG-EN-BRESSE

Marché 21/076 notifié le 05/05/2021

Montant du marché : 8 752,86 € HT

Lot 04 électricité

Titulaire : AIN BRESSE ELECTRICITE - 91 Allée du thioudet - 01960 Péronnas

Marché 21/077 notifié le 05/05/2021

Montant du marché : 4 277,41 € - TO 1 784,88 € - Total 6 062,29 €

Lot 05 carrelage - faïence

Titulaire : CARRELAGES BERRY - 122 ZONE DE LA TEPPE - 01380 SAINT ANDRE DE BAGE

Marché 21/078 notifié le 05/05/2021

Montant du marché : 16 588,00 € HT

Lot 06 plomberie sanitaire ventilation

Titulaire : SOCIETE NOUVELLE CLIMSANIT - 18 AV PABLO PICASSO -01000 BOURG-EN-BRESSE

Marché 21/079 notifié le 05/05/2021

Montant du marché : 6 116,02 € HT

Travaux de remplacement des installations frigorifiques et de GTC de la cuisine centrale et travaux annexes

Titulaire : ETABLISSEMENTS JOSEPH - 390 Avenue de Parme - Zone NORELAN -01000 BOURG EN BRESSE

Marché 21/090 notifié le 04/06/2021

Montant du marché : 351 507,50 € HT

APPEL D'OFFRES

SERVICES

Fourniture, acheminement d'électricité et services associés – lot 1 – Marché subséquent 1 à l'accord cadre 18/01

Titulaire : ENGIE – 1 place Samuel de Champlain – 92400 COURBEVOIE

Marché 21/026 notifié le 15/12/2020

Montant du marché : 500 000,00 € HT

Fourniture, acheminement d'électricité et services associés – lot 3 – Marché subséquent 1 à l'accord cadre 18/03

Titulaire : ENERCOOP - 16/18 quai de la Loire – 75019 PARIS

Marché 21/026 notifié le 15/12/2020

Montant du marché : 170 000,00 € HT

MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR 2.1 ABORDS DE LA MAISON DU CIRQUE, RUE DES CRETS ET RUE ALPHONSE DUPONT (PARTIE EST) - MARCHE SUBSEQUENT N°1 A L'ACCORD-CADRE DE MAÎTRISE D'OEUVRE RELATIF AU PROJET DE RENOVATION URBAINE PONT DES CHEVRES – CHALLES REYSSOUZE

Titulaire : ARTELIA 2 avenue Lacassagne 69003 LYON et TRACE PAYSAGE et AMENAGEMENT 70 rue des Chantiers du Beaujolais 69400 LIMAS

Marché 21/050 notifié le 15/04/2021

Montant du marché : 42 251,30 € HT

AVENANTS

SERVICES

MISSION DE MAITRISE D OEUVRE POUR LA RESTRUCTURATION DES GLYCINES

Titulaire : REACH & SCHARFF ARCHITECTES – mandataire – 5 rue Jussieur – 69002 LYON

Avenant 2 au marché 19/106 changement de dénomination et modification de répartition des honoraires

Date de notification : 15/12/20 – Montant de l'avenant 0 € HT

TRAVAUX

PROJET URBAIN CARRE AMIOT – AMENAGEMENT DES SECTEURS 4 et 5

Lot 4 : fontainerie

Titulaire : DEAL HYDRAULIQUE 28 rue Lamartine 69800 SAINT PRIEST

EGCS 19 rue Lavoisier 69680 CHASSIEU

Avenant 1 au marché 18/005 travaux modificatifs pour le local technique

Date de notification : 21/04/21 – Montant de l'avenant 28 594 € HT

REHABILITATION DES BATIMENTS DES GLYCINES ET DE LA PHARMACIE

Lot 4 : FACADES TRAITEMENT PIERRE

Titulaire : HMR – 15 impasse de la Vavrette – 01250 TOSSIAT

Avenant 1 au marché 20/082 Travaux supplémentaires

Date de notification : 31/03/21 – Montant de l'avenant 23 347,33 € HT

CONSTRUCTION DE LA MCC

Lot 10 menuiserie bois

Titulaire : ETS GIRAUD – 12 chemin des prés secs – 69380 CIVRIEUX
Avenant 2 au marché 18/054, régularisation des prestations non réalisées
Date de notification : 31/03/2021 – Montant de l'avenant – 9 734,12€ HT

CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES FÊTES À VOCATION FAMILIALE

Lot 1 Terrassement - VRD

Titulaire : GROUPEMENT FAMY EUROVIA – 415 rue de la Poste – 01200 VALSERHONE
Avenant 5 au marché 19/108 supplément de béton
Date de notification : 02/02/21 – Montant de l'avenant 1 700,30 € HT

Lot 2 gros œuvre

Titulaire : TABOURET – 639 route du Mas Vernon – 01240 DOMPIERRE SUR VEYLE
Avenant 4 au marché 19/109, augmentation fréquence de nettoyage COVID 19
Date de notification : 23/02/21 – Montant de l'avenant 1 080,00 € HT

Lot 6 plâtrerie plafonds peinture

Titulaire : BONGLET 373 avenue de Parme 01000 BOURG EN BRESSE
Avenant 4 au marché 19/113, suppression de peinture
Date de notification : 02/02/21 – Montant de l'avenant -180,15 € HT

Lot 11 équipements de cuisine

Titulaire : JOSEPH 390 avenue de Parme 01000 BOURG EN BRESSE
Avenant 2 au marché 19/118, armoire et remplacement de tables
Date de notification : 11/02/21 – Montant de l'avenant 3 642,72 € HT

STAND DE TIR DES VENNES : RECONSTRUCTION DU PAS DE TIR 100 METRES – MISE EN CONFORMITE AD'AP

Lot 1 : Maçonnerie – Gros œuvre

Titulaire : JUILLARD JEAN LOUIS ET FILS - ZA des Bruyères – 4 chemin de la plaine - 01250 JASSERON
Avenant 1 Marché 20/016 avenant de prolongation et mise à disposition installations de chantier
Notifié le 23/10/2020 - Montant de l'avenant 2 144,10 € HT

Lot 2 : Charpente métallique

Titulaire : BOYARD METAL - 62 rue de Presle - 01310 POLLIAT
Avenant 1 Marché 20/017 avenant de prolongation
Notifié le 23/10/2020 - Montant de l'avenant 0 € HT

Lot 3 : Menuiserie

Titulaire : LES MENUISERIES DE L'AIN - 2, rue des Ormeaux - 01000 BOURG EN BRESSE
Avenant 2 Marché 20/018 avenant de prolongation
Notifié le 23/10/2020 - Montant de l'avenant 0 € HT

Lot 4 : Peinture

Titulaire : SARL PETETIN - Rue de la Tour - 01000 SAINT DENIS LES BOURG
Avenant 1 Marché 20/019 avenant de prolongation
Notifié le 23/10/2020 - Montant de l'avenant 0 € HT

Lot 5 : Courants forts – courants faibles

Titulaire : EJ SAS - 5, rue Ampère 69 680 CHASSIEU
Avenant 1 Marché 20/020 avenant de prolongation
Notifié le 23/10/2020 - Montant de l'avenant 0 € HT

Lot 6 : Ventilation - Plomberie – Sanitaire

Titulaire : COMTET FREDERIC - 30 bis, Rue François Arago - 01000 BOURG EN BRESSE
Avenant 1 Marché 20/021 avenant de prolongation
Notifié le 23/10/2020 - Montant de l'avenant 0 € HT

L'ordre du jour étant épuisé, il est procédé à la lecture de la question écrite du groupe Vision Bourg relative à la circulation en Ville, et à la lecture de la réponse de M le Maire. Puis est abordée dans les mêmes formes la question écrite déposée par le groupe Bourg Avneir relative à la demande de dénomination d'une esplanade Jacques CHIRAC.

**

La séance est levée à 19 h 00

Bourg-en-Bresse, le 6 Juillet 2021

Le Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. L. L.', enclosed within a large, hand-drawn oval.



Pour une nouvelle vision de la ville !

Question écrite pour le conseil municipal du 28/06/2021

Monsieur le Maire,

Je tenais à vous alerter sur la circulation dans notre ville rendue difficile par vos aménagements. La majorité des boulevards, qui hier encore permettaient de fluidifier la circulation, sont devenus des entonnoirs et nous assistons à des files interminables de véhicules, notamment le matin et le soir. Ces boulevards avaient deux voies afin d'éviter ce phénomène.

Je vais prendre quelques cas de figures du même secteur pour illustrer mes propos :

- Le boulevard Saint-Nicolas, avec la disparition d'une de ces voies et ce zigzag à cause d'un îlot dont je doute de l'utilité, est devenu l'endroit à éviter aux heures de pointe. Je vous avais alerté il y a plus d'un an et vous aviez promis de faire rapidement le nécessaire. Récemment, on apprend dans le journal que le boulevard va être modifié et qu'il était en test. Un test de plus d'un an alors que l'on sait au bout de 2 mois que ça ne va pas, cela s'appelle pour moi de la négligence. De plus, les modifications annoncées ne régleront rien. Il était essentiel de remettre la double voie au croisement avec le boulevard de Brou, afin de distinguer les personnes retournant en centre-ville, et celles s'en éloignant, rendant ainsi plus fluide cette partie de la circulation, mais ce n'est apparemment pas prévu.
- La partie du boulevard de Brou après Peugeot et rejoignant l'Avenue du Maréchal Juin a également été rétrécie à une seule voie alors qu'il y a 2 voies pour y accéder provoquant là aussi un engorgement aux heures de pointe.
- La rue du 4 septembre où se trouve la nouvelle gare des bus en face du marché couvert a été rétrécie à une seule voie (3 anciennement) provoquant des engorgements boulevard de Brou et Carrefour de l'Europe.

Je suis conscient que ces aménagements ont été fait pour faciliter les voies de circulation pour les modes doux (bus et vélo). Autant je peux être d'accord avec vous sur ces besoins en centre-ville, autant je ne comprends pas la nécessité de faire des autoroutes à vélo sur ces grands boulevards. Je ne parle même pas des quilles multiples recouvrant la ville maintenant. Vous allez me dire que vous avez fait du vélo votre priorité. Personnellement, je pense qu'il y avait d'autres trajets envisageables pour complètement sécuriser les usagers à vélo et leur permettre de se déplacer dans Bourg-en-Bresse.

Les automobilistes se sont mis à changer leurs habitudes et à modifier leur trajet, ainsi les petites rues sont devenues de plus en plus empruntées provoquant des nuisances aux personnes habitant près de celles-ci. Les écoles ont également été très impactées par ce nouveau flux de voitures. Là où avant, seul les parents et quelques riverains passaient à l'heure de sortie des écoles, nous nous retrouvons avec un flot de milliers de voitures. Cela, je pense, augmente les risques d'accident pour les enfants.

Monsieur le Maire, après ce constat que je viens de vous dresser, que comptez vous faire pour remédier à ces flux de circulation devenue incontrôlables qui, au lieu de réduire la pollution, l'augmentent ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Michaël RUIZ
Conseiller municipal et président du groupe Vision Bourg-en-Bresse

Le 28 juin 2021

www.bourgenbresse.fr

Cabinet du Maire

☎ 04.74.45.70.14 – 📠 04.74.22.82.02

N/Réf. : JFD/SE/NF

Monsieur Michaël RUIZ
Conseiller Municipal, Président du Groupe
Vision Bourg-en-Bresse
Mairie
Place de l'Hôtel de Ville – BP 90419
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Objet : question écrite pour le Conseil municipal du 28/06/21

Monsieur le Conseiller Municipal,

Votre courrier m'interpellant sur les évolutions en matière de déplacements sur la ville m'est bien parvenu. Effectivement, comme vous le soulignez vous-même, j'ai fait de la place du vélo en ville une priorité. En réalité, cela va même au-delà : c'est un engagement pris auprès des Burgiennes et des Burgiens pendant la campagne des élections municipales en 2020. Je vous confirme que je souhaite créer les conditions sur notre ville pour que des déplacements moins polluants puissent se développer – que ce soit le vélo, les bus ou la marche à pied. L'espace public n'étant pas extensible, il n'y a malheureusement pas pléthore de solution pour parvenir à cet objectif : il faut mieux partager l'espace.

Soyons clairs : l'objectif n'est pas de pénaliser les voitures, mais bien de laisser davantage de place aux cycles, que ce soit pour des trajets domicile-travail, pour aller faire ses courses, pour se rendre à un rendez-vous – bref, pour se déplacer en ville. Ce n'est ni une lubie, ni un dogme : le vélo est simplement un moyen de circuler qui est non polluant, non bruyant et rapide. Le constat est clair partout, dans toutes les villes : pour convaincre de nouveaux pratiquants du vélo, allant au-delà des militants historiques, il faut proposer des voies sécurisées, bi directionnelles ou uni directionnelles, sur les rues secondaires mais aussi sur les grands axes plus directs. C'est ce que nous faisons.

Il est exact que le premier aménagement temporaire du Boulevard Saint Nicolas avait plusieurs défauts et je l'avais indiqué l'an dernier. Au-delà de la forêt de quilles blanches peu esthétique, le contournement de l'îlot existant au niveau de l'allée de la petite Reyssouze était peu fonctionnel : cela sera modifié pour le projet final. En revanche, contrairement à ce que vous dites, l'aménagement ne supprimera pas une voie : le bd St Nicolas ne comptait, avant ces aménagements, qu'une seule voie montante. Seule la voie de tourne-à-droite qui existait au droit du carrefour avec le boulevard de Brou ne sera pas remise en place. Dans le sens descendant, la vitesse sera considérablement réduite ce qui était aussi un objectif, y compris en termes de sécurité. – rappelez-vous que nous avons eu un accident mortel avec une cycliste il y a quelques années.

Concernant l'Avenue Maréchal Juin, nous avons également procédé à une expérimentation que nous allons pérenniser : cela permettra à tous les Burgiens qui résident dans le secteur d'Ainterexpo de se rendre à leur travail en vélo en toute sécurité et aux Burgiens du reste de la ville de se rendre à Ainterexpo pour assister à des spectacles ou des matchs. Cette avenue fonctionnait déjà avec un seul sens entrant et elle fonctionnera avec un seul sens sortant et je l'assume pleinement : il n'est pas choquant je crois que l'on ne sorte plus de Bourg sur ce boulevard à 70kmh. Cet aménagement est l'unique moyen de conférer un espace sécurisé aux cycles sur cet axe entrant dans la ville.

Je considère que c'est en créant l'offre que nous générons la demande. Nous procéderons donc progressivement à de nouveaux aménagements de cette nature. Après avoir maillé le centre-ville et les quartiers de pistes cyclables ou de chaussées partagées, il est temps d'équiper les grands axes pour faire du vélo un mode de déplacement qui ne soit plus réservé aux cyclistes rompus à l'exercice, mais s'ouvre aussi à ceux qui souhaitent revenir vers le déplacement à vélo en ville.

Le Maire



Jean-François DEBAT
Président de Grand Bourg Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes

Bourg Avenir

Groupe d'Union de La Droite et du Centre

Aurane Reihanian

Président du Groupe

Conseiller Municipal

Hôtel de Ville

01000 BOURG EN BRESSE

Monsieur Jean-François DEBAT

Maire

Hôtel de Ville

01000 BOURG-EN-BRESSE

Le 25 juin 2021

Monsieur le Maire,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous une question à inscrire à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal de lundi prochain 28 juin 2021 dans le cadre du Chapitre 1, Article 5 du règlement intérieur.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Aurane Reihanian

Chef de l'opposition municipale

Conseiller municipal de Bourg-en-Bresse

Monsieur le Maire,

En 2019, vous avez pris une délibération visant à nommer la grande esplanade du conservatoire «place François MITTERRAND».

Si François MITTERRAND a été le Président de notre pays et, qu'à ce titre, un hommage de la ville est légitime, il n'en demeure pas moins que cette initiative n'est pas neutre.

Effectivement, cette place est l'une des plus imposante de la ville et se situe au cœur de Bourg-en-Bresse sur l'un des projets structurants le plus important du territoire.

Surtout, si le projet du carré amiot n'avait pas pris autant de retard, cette place aurait dû être inaugurée lors du quarantième anniversaire de la victoire de François MITTERRAND.

Or, le Maire de Bourg-en-Bresse, eu égard à ses convictions politiques respectables, ne doit pas être Maire d'une partie des Burgiens mais de l'ensemble des Burgiens.

C'est précisément cet enseignement que nous livrent les valeurs du Gaullisme social que nous défendons : le rassemblement au-delà des clivages partisans, l'humanisme, la liberté.

Aussi, par équité, nous avons l'honneur de vous proposer de nommer l'esplanade située devant le marché couvert «esplanade Jacques CHIRAC».

Effectivement, le Président Jacques CHIRAC était venu en 1992 honorer notre territoire gastronomique en rendant visite aux éleveurs de volailles et en demandant, par la même occasion, à Georges BLANC de réaliser le menu du G7.

Par ailleurs cela serait un hommage important à celui qui a disparu il y a deux ans mais conservant une place singulière dans le cœur de chaque français. Et pour causes.

Le Président Jacques CHIRAC est le Président qui aura réconcilié les français avec leur histoire à travers le discours du Vel d'Hiv mais aussi en instaurant une journée commémorative de l'abolition de l'esclavage.

Le Président Jacques Chirac c'est aussi un rapport à la culture intime et pudique qui l'amènera à inaugurer en 2006 quai Branly le musée des Arts premiers.

Le Président Jacques Chirac c'est enfin le théoricien visionnaire de la fracture sociale et du déterminisme qui lie trop souvent fatalement le destin de jeunes français issus de territoires périphériques.

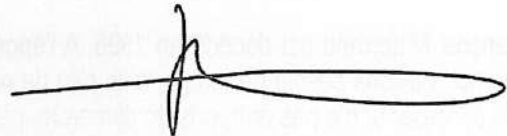
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Aurane Reihanian

Chef de l'opposition municipale

Conseiller municipal de Bourg-en-Bresse

Aurane Reihanian

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke that ends in a loop.

Le 25 juin 2021

www.bourgenbresse.fr

Cabinet du Maire

☎ 04.74.45.70.01 – 📠 04.74.22.82.02

N/Réf. : JFD/BM/VV

Monsieur Aurane REIHANIAN
Conseiller Municipal
Pour le Groupe d'Union de
la Droite et du Centre
Mairie
Place de l'Hôtel de Ville – BP 90419
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Monsieur le conseiller,

Il est effectivement de tradition dans notre pays que les anciens présidents de la République trouvent leur place dans la mémoire collective à travers la dénomination de lieux dans la cité (Général de Gaulle, Pompidou).

Il y a toutefois quelque chose d'assez regrettable dans la manière que vous avez de poser votre question, le sentiment que lorsqu'il s'agit de François Mitterrand la démarche serait politique et lorsqu'il s'agit de Jacques Chirac elle serait républicaine. Il est regrettable, et honnêtement un peu navrant, que plus de 25 ans après sa mort, vous continuiez de réduire François Mitterrand en leader d'une sensibilité politique alors qu'il a été pendant quatorze ans président de tous les Français. Pour ma part, je considère que la mémoire de nos anciens présidents de la République répond de la même logique et est traitée de la même manière, sans aucune arrière-pensée partisané ou clanique.

François Mitterrand est décédé en 1996. A l'époque, pendant le mandat d'André Godin, nous avons estimé que nous avons besoin de temps, d'un peu de recul, avant de dénommer un espace de la ville. Je note que son successeur n'a pas entrepris de démarche particulière et c'est effectivement en 2018, soit 22 ans après sa mort, que nous avons donné son nom à l'esplanade devant le futur Conservatoire d'agglomération.

Jacques Chirac est décédé en 2019. J'ai toujours indiqué que nous aurons à identifier un lieu de la ville pour honorer sa mémoire et je vous confirme que j'ai bien l'intention de le faire, comme je le ferai d'ailleurs pour Valéry Giscard d'Estaing. Mais n'attendons pas encore 25 ans ! A ce titre, je vous indique que la proposition que vous formulez fera partie des pistes que nous étudierons.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le conseiller, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire



Jean-François DEBAT
Président de Grand Bourg Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes